

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
MOTION
présentée par le groupe « rassembler pour réussir Creil »

Séance du 27 septembre 2010

C Pour plus de sécurité sur la voie publique

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, M. CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme OYONO

M SEGUIN

Mme FEVRIER

Mme SOKOLONSKI

Etaient absents :

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : Mme BARBETTE

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. TAHI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

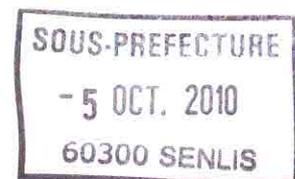
38

■ **Exposé de la motion :**

Monsieur Nourredine NACHITE, conseiller municipal, expose :

Dans le cadre de la rénovation de la rue Gambetta, la ville a réalisé des ronds points qui aujourd'hui, présentent pour les usagers des contradictions avec le code de la route. De plus, l'attention des élus est attirée sur la dangerosité potentielle de ces ouvrages, en fonction des flux de circulation et/ou de certaines conditions météorologiques. Afin de pallier à cette situation il est demandé qu'une expertise rapide soit réalisée afin d'entreprendre, dans les plus brefs délais, des travaux de mise aux normes qui seront salutaires pour les automobilistes. Il est également demandé que le terme "dôme giratoire" utilisé par la ville, pour ces ouvrages, soit explicité à la population.

Vous êtes appelés à voter.



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Entendu l'exposé de présentation de la motion,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 3 Contre : 28 Abstention : 7

■ Le conseil municipal a voté, à la majorité, contre cette motion et l'a donc rejetée.

La présente motion peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

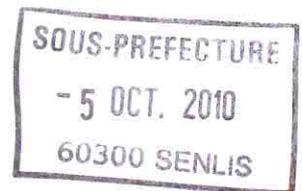
Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 20

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document Maire de Creil,
Creil, le 05.10.10 Signature Le Maire, Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratuy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE